



Le frottis

NOUS
PARTICIPONS,
ET VOUS ?

Chère Madame,

Nous vous invitons à participer au Dépistage de masse du Cancer du col de l'utérus destiné aux femmes de 25 à 64 ans. Un frottis réalisé tous les trois ans nous permet de détecter précocement des anomalies présentes dans le col de l'utérus.

A vous de décider si vous participez. Peut-être vous pensez : « Je n'ai pas de symptômes. Je ne sens rien de particulier. Pourquoi ferais-je réaliser un frottis ? » Pourtant, c'est tout à fait à conseiller ! Plus le dépistage sera précoce, plus les chances d'une guérison complète seront élevées. En plus, le traitement sera moins lourd.

L'examen est simple et n'est pas douloureux. La consultation ne prend qu'au maximum un quart d'heure. **Avez-vous fait réaliser un frottis il y a moins de trois ans ? Dans ce cas, ne tenez pas compte de cette lettre.**

Comment participer au dépistage de masse ?

Prenez rendez-vous chez votre médecin généraliste ou gynécologue afin de réaliser un frottis un jour où vous n'êtes pas indisposée.

Vous ne payez que la consultation. Une partie du montant vous sera remboursée par votre mutualité. Recevez-vous encore une facture du laboratoire ? Ne la payez pas mais contactez d'abord votre mutualité.

Souhaitez-vous plus d'informations au sujet de ce dépistage de masse ?

- Veuillez lire le dépliant ci-joint.

Avez-vous des questions personnelles ou hésitez-vous à participer ?

- Contactez votre **médecin généraliste ou votre gynécologue**.
- Surfez sur www.bevolkingsonderzoek.be

Décidez-vous de ne pas participer ?

- Surfez sur www.bevolkingsonderzoek.be/baarmoederhalskanker/nietdeelnemen. Introduisez votre code personnel.
- Appelez gratuitement le **0800 60 160**. Après que vous avez introduit votre code postal, nous vous aiderons.

Cordialement,

Dr. Patrick Martens

Directeur du Centrum voor Kankeropsporing (Centre pour le Dépistage du Cancer)